

INITIATION AU DROIT

Public ciblé.

- ❑ Les élus et délégués syndicaux.
- ❑ Les responsables de syndicats et de sections syndicales.
- ❑ Plus généralement les militant(e) s intéressé(e) s par la place du droit dans l'action syndicale.

Objectifs d'action.

Il s'agit de mettre les stagiaires en capacité

- ❑ Replacer la conquête de droits nouveaux et l'action juridique dans notre démarche revendicative.
- ❑ De maîtriser les principes de base du droit social indispensables à l'action et à la négociation collective. Attention, ce n'est pas un stage d'initiation aux droits des élus et mandatés.

Contenu et déroulement :

Il est organisé en quatre thèmes, traités chacun en une demi-journée, et dans cet ordre :

- ❑ *Thème 1* : L'action juridique, composante de l'activité syndicale.
- ❑ *Thème 2* : Quelles actions judiciaires ? Les décider et les conduire.
- ❑ *Thème 3* : Les sources du droit et la hiérarchie des normes sociales.
- ❑ *Thème 4* : L'action juridique au service de la négociation collective.

Remarques :

- ❑ Ce stage concerne les secteurs relevant totalement ou partiellement du Code du travail (secteur privé, entreprises nationales, organismes de protection sociale, etc.).
- ❑ Il est conçu pour des militant(e) s n'ayant pas de connaissance ou d'activité particulière dans le domaine juridique.

Durée : 2 jours

Parution : décembre 2005